



DIRECTION

SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DES
INSTANCES

Tél. : 03.64.46.16.61

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA SOMME

Réunion du 20 décembre 2022

Extrait des délibérations

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme régulièrement convoqué le mardi 6 décembre 2022, s'est réuni en séance ordinaire le mardi 20 décembre 2022 à 10h, à l'Ecole Départementale ou en visioconférence via le système LIFESIZE, sous la présidence de Monsieur Stéphane HAUSSOULIER, Président du Conseil d'Administration du S.D.I.S. Le quorum (9 membres) étant atteint, le C.A.S.D.I.S. peut délibérer valablement.

Monsieur Damien MAESLTAF, chef du service interministériel de sécurité civile, représentant de Monsieur le préfet, était connecté en visioconférence via la système Lifesize.

1 – Membres avec voix délibérative

	Présent	Excusé	Excusé avec procuration
Représentants du Conseil Départemental			
Monsieur Stéphane HAUSSOULIER (T)	x		
(S)			
Monsieur Pascal BOHIN (T)	x		
Mme Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT (S)			
Monsieur Hubert DE JENLIS (T)	x		
Monsieur Arnaud BIHET (S)			
Monsieur Franck BEAUVARLET (T)		x	
Madame France FONGUEUSE (S)		x	
Madame Christelle HIVER (T)	x		
Monsieur Jannick LEFEUVRE (S)			
Madame Françoise MAILLE-BARBARE (T)	x		
Madame Guislaine SIRE (S)	x		
Monsieur Frédéric DEMULE (T)		x	
Madame Brigitte LHOMME (S)		x	
Monsieur Laurent BEUVAIN (T)	x		
Madame Nathalie TEMMERMANN (S)			
Monsieur Christophe BOULOGNE (T)	x		
Madame Valérie KUMM (S)			
Monsieur Wilfried LARCHER (T)		x	
Monsieur Angelo TONOLLI (S)		x	
Monsieur Jean-Jacques STOTER (T)	x		
Madame Zohra DARRAS (S)			
Représentants des Communes			
Monsieur Jean-Michel BOUCHY (T)	x		
Monsieur Albert NOBLESSE (S)			
Monsieur Thibaut DOMISSE (T)	x		
Monsieur Alain BAILLET (S)			
Représentants des E.P.C.I.			
Monsieur Alain GEST (T)	x		
Madame Brigitte FOURE (S)			
Monsieur Claude CLIQUET (T)	x		
Madame Bénédicte THIEBAUT (S)			
Monsieur Pascal DEMARTHE (T)		x	
Monsieur Régis PATTE (S)			
Monsieur José RIOJA (T)	x		
Monsieur Vincent JOLY (S)			

2 – Membres avec voix consultative

	Présent	Excusé
Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours		
Colonel Stéphane CONTAL	x	
Directeur Départemental Adjoint des Services d'Incendie et de Secours		
Colonel Christophe PETIT		x
Médecin-Chef du Service Santé du SDIS		
Médecin Commandant François-Xavier CHAPON	x	
Président de l'Union Départementale		
Lt-Colonel Vincent JOURDAIN	x	
Représentants des Sapeurs-Pompiers		
Officiers de Sapeurs-Pompiers Professionnels		
Lt Ludovic GOBLET (T)	x	
Lt-Colonel Lionel TABARY (S)		
Officiers de Sapeurs-Pompiers Volontaires		
Capitaine Jackie HOLLEVILLE (T)	x	
Capitaine Ludovic GOBLET (S)		
Sapeurs-Pompiers Professionnels non-Officiers		
Adjudant Joachim BRUGE (T)		
Adjudant- chef Ludovic PECQUERY (S)		x
Sapeurs-Pompiers Volontaires non-Officiers		
Adjudant-chef Fabien COQUERET (T)	x	
Adjudant Maxime FRANCLIN (S)		
Fonctionnaires territoriaux n'ayant pas la qualité de SPP		
Olivier DEVIN (T)		x
Olivier DELATTRE (S)		x
Comptable Public		
Madame Catherine GUILBERT	x	
Référent mixité et lutte contre les discriminations		
Capitaine Géraldine BEAURAIN	x	

Le secrétariat de séance est assuré par le Colonel Stéphane CONTAL, Directeur Départemental des services d'incendie et de secours.

Madame Guislaine SIRE ainsi que Messieurs Laurent BEUVAIN et Christophe BOULOGNE ont assisté à la séance du CASDIS en visioconférence via le système LIFEZISE.

Madame Françoise MAILLE-BARBARE ainsi que Monsieur Alain GEST ont rejoint, respectivement, la séance en visioconférence via le système LIFEZISE à 10h30 et 11h05.

La séance s'est clôturée à 12h15.

DELIBERATION N°3

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023 DU SDIS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales pris en ses articles L1424-1 et suivants et R1424-1 et suivants et notamment ses articles L3312-1 et L1424-27 ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République dite loi NOTRe et notamment son article 107 ;

Vu la loi de programmation des finances publiques – Années 2018 à 2022 du 22 janvier 2018. ;

Vu le projet de loi de programmation des finances publiques pour les années 2023-2027 ;

Vu le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire ;

Vu la circulaire du 30 novembre 2015 - nouvelles dispositions prévues par la loi NOTRe relatives à la transparence et la responsabilité financières des collectivités territoriales ;

Considérant qu'il y a lieu d'organiser, dans un délai de deux mois précédant le vote du Budget 2023, un débat d'orientations budgétaires ;

Considérant que ce débat constitue l'occasion de faire le point sur la situation financière de l'établissement et sur les perspectives de l'exercice à venir

Considérant l'exposé ci-dessous ;

Les orientations budgétaires 2023 vont s'inscrire dans le cadre de la convention pluriannuelle liant le SDIS et le Conseil Départemental pour les années 2023 à 2028, du Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques 2018-2022 et des différents plans pluriannuels d'investissement. Elles sont conformes aux données et aux orientations actées lors du vote du rapport sur l'évolution des ressources et des charges prévisibles pour l'année 2023.

Ces orientations qui concernent le fonctionnement et l'investissement prennent leurs origines dans 3 composantes :

Les facteurs de contraintes exogènes au SDIS :

- L'augmentation des prix, notamment des fluides (gaz, électricité, fioul, propane) et des carburants
- Les évolutions statutaires portant sur les personnels permanents et volontaires avec notamment la revalorisation du point d'indice, la revalorisation indiciaire des grilles des catégories B et C, la revalorisation des indemnités SPV et de la NPFR

Les composantes structurelles du SDIS :

- L'évolution du nombre des interventions (+13 % en 2022) et dont la tendance haussière devrait se poursuivre en 2023
- Le glissement vieillesse et technicité (GVT)

Les nouveaux projets pour améliorer la qualité du service ou faire face aux nouveaux risques et menaces :

- Poursuite des opérations immobilières prévues dans le SDACR : rénovation ou reconstruction des CIS les plus vétustes, réhabilitation des locaux de la Direction et construction d'un centre logistique commun avec le Département
- Poursuite du plan pluriannuel d'acquisition de matériels roulants
- Mise en place progressive du système d'information et de commandement unifié des SDIS et de la sécurité civile (NEXSIS)
- Renforcement des systèmes de sécurité informatique

Pour financer ces dépenses, les vecteurs du côté des recettes de fonctionnement, sont les subventions des communes et des EPCI qui ne peuvent excéder le montant de l'année n-1 majorée de l'inflation et la contribution du Département. Viennent s'ajouter les autres recettes qui intègrent notamment la facturation des carences d'ambulances privées dont la détermination du montant forfaitaire et du nombre ont évolués de façon significative et permettent aux recettes associées d'atteindre 1,2 M€ (+54%) en 2022. Il convient de remarquer que cette recette devrait se stabiliser en 2023.

Pour ce qui concerne l'investissement, le FCTVA, les amortissements et l'emprunt constitueront le socle des recettes sur lequel viendra s'ajouter les subventions des communes et du Département pour la construction des centres d'incendie et de secours. Le Conseil Départemental a également voté la création d'une autorisation de programme d'un montant de 6.6M € sur 6 ans (2023-2028) qui pourra être mobilisée dès 2023.

Les éléments de ce débat d'orientation vous sont présentés sous la forme :

- Du présent rapport présentant les orientations en fonctionnement (I) et en investissement (II),
- D'une annexe 1 présentant la situation rétrospective 2016-2020,
- D'une annexe 2 présentant les données relatives aux ressources humaines,
- D'une annexe 3 présentant les données relatives à la dette,
- D'une annexe 4 présentant les objectifs d'évolution des dépenses de fonctionnement et du besoin de financement.
- D'une annexe 5 présentant l'évolution des recettes associées aux carences d'ambulances privées

Partie I. Les orientations en fonctionnement

Le présent rapport dresse les tendances s'agissant des recettes (A) et des dépenses (B).

A. Les recettes de fonctionnement attendues pour 2023 :

Elles proviennent pour l'essentiel d'entre elles de la participation du Conseil Départemental et des contributions obligatoires des communes et des EPCI.

1. **La contribution du Département :**

La convention pluriannuelle 2023-2028 fixera le cadre de la contribution du Département. Pour 2022, le Conseil Départemental avait arrêté sa contribution à 26 000 000 €.

Les contributions communales et intercommunales :

Conformément à l'article 1424-35 du CGCT, le montant global des contributions des communes et EPCI évolue chaque année selon l'indice des prix à la consommation (entendu comme étant celui relatif à l'ensemble des ménages - hors Tabac).

Il est proposé au Conseil d'Administration du SDIS de retenir la moyenne des 12 derniers indices connus en intégrant celui de novembre (non paru à la date de l'écriture de ce présent rapport).

Depuis décembre 2021, ce taux évolue globalement à la hausse pour atteindre une moyenne de 5,07%. Les prévisions budgétaires qui vont suivre ont été établies sur la base de ce taux, soit une contribution qui atteindrait 20 124 M€, en hausse de + 971 000 €.

A titre d'information, l'évolution de l'indice depuis décembre 2021 est la suivante :

Décembre	107,03	+2,82%
Janvier	107,30	+2,94%
Février	108,14	+3,74%
Mars	109,70	+4,59%
Avril	110,19	+4,94%
Mai	110,95	+5,33%

Juin	111,80	+5,99%
Juillet	112,11	+6,22%
Août	112,63	+6,04%
Septembre	111,99	+5,68%
Octobre	113,16	+6,33%
Novembre *	113,46	+6,22%

* indice prévisionnel à la date de rédaction du présent rapport

2. Les « autres recettes » : 2,938 millions

Elles concernent les remboursements sur charges de personnel, les facturations d'interventions payantes, les carences ambulancières, les revenus des immeubles, les autres participations, tels que le remboursement de la part salariale des chèques déjeuners, la participation du SDIS 76 pour la défense des communes limitrophes, le reversement du FCTVA sur les dépenses d'entretien des bâtiments publics, et les « recettes exceptionnelles », telles que les pénalités de retard, les avoirs, les remboursements de sinistres, etc.

Malgré l'augmentation du montant des recettes associées aux carences d'ambulances (hausse du coût et du nombre d'intervention ; + 132 K€), on observe une diminution des autres recettes de fonctionnement (-400 K€) notamment en raison de l'arrêt de la facturation des interventions SMUR, évaluée à 720 K€ les années précédentes.

Une analyse relative à l'évolution des recettes associées aux carences d'ambulances privées figure en annexe 5.

3. Les recettes d'ordre liées aux écritures d'amortissement : 1,961 millions

Il s'agit de la neutralisation des amortissements des bâtiments publics et de l'amortissement des subventions d'investissement. Ces recettes seraient en augmentation de 227 K€, en raison de la hausse des subventions.

En synthèse les recettes devraient augmenter cette année et la contribution du Conseil départemental pourrait permettre au SDIS de faire face aux dépenses dont les tendances sont présentées ci-dessous.

B. Les tendances pour les dépenses de fonctionnement

Le SDIS devra assumer, en 2023, l'augmentation de certaines charges, impactées par des mesures nationales, des décisions internes et des contingents extérieurs.

Les charges de personnel sont principalement impactées par la revalorisation du point d'indice à 3,5% (+950 K€), ainsi que la revalorisation des catégories B et C pour un montant supplémentaire de 230 K€. Les indemnités des sapeurs-pompiers volontaires évoluent également à la hausse à hauteur de +295 K€.

Ces nouvelles charges, combinées avec l'augmentation de l'activité opérationnelle et le Glissement Vieillesse et Technicité portent donc le chapitre consacré aux frais de personnel à 38 500 K€, soit une augmentation de + 1 700 K€ par rapport à 2022.

S'agissant des dépenses courantes de fonctionnement (électricité, formations, maintenance, fournitures diverses, subventions, etc.), celles-ci devraient augmenter de 780 K€ par rapport à 2022. Cette hausse concerne essentiellement la subvention d'équilibre du budget annexe, impactée par la hausse des prix du pétrole et des pièces détachées, l'inflation sur les fluides ou encore le renforcement des systèmes de sécurité informatique et le développement du nouveau réseau d'alerte NEXSIS. Ces charges sont ainsi évaluées à 7,790 millions contre 7, 010 millions en 2022.

Au vu des investissements projetés en 2023, l'autofinancement du SDIS ne sera pas suffisant, il sera donc nécessaire de recourir à l'emprunt pour les financer. Les frais financiers vont donc augmenter pour atteindre un montant de 618 K€, soit 108 K€ de plus qu'en 2022. Cette augmentation prend en compte un emprunt de 6.95 M€ souscrit au 1^{er} janvier 2023 à un taux de 2,5%.

Enfin, les prévisions actuelles concernant les dotations aux amortissements à inscrire en 2023 s'élèvent à 5 517 K€, soit une augmentation de 313 K€ liée à la hausse des investissements mobiliers.

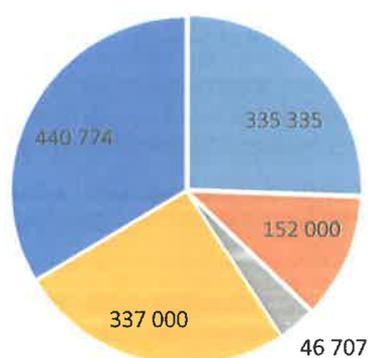
En synthèse, les dépenses de fonctionnement sont évaluées à **52,457 millions**.

Orientations budgétaires – section de fonctionnement

	BP 2022 Hors vaccination	Orientations 2023	Evolution en valeur	Evolution en %
011 - Charges à caractère général	4 794 000 €	5 212 170 €	+ 418 170 €	+ 8,72 %
012 - Charges de personnel	36 794 000 €	38 495 024 €	+ 1 701 024 €	+ 4,62 %
65 - Autres charges courantes	2 216 000 €	2 577 992 €	+ 361 992 €	+ 16 %
66 - Charges financières	510 000 €	618 100 €	+ 108 100 €	+ 21,18 %
67 - Charges exceptionnelles	40 000 €	40 000 €	0 €	+ 0 %
68 - Provisions	720 000 €	0 €	- 720 000 €	- 100 %
023 - Virement à la section d'investissement	0 €	0 €	0 €	
042 - Dotations aux amortissements	5 204 000 €	5 517 000 €	+ 313 000 €	+ 6,01 %
Sous-total				
<i>Avec provisions</i>	50 278 000 €	52 460 286 €	2 182 286 €	+ 4,34 %
<i>Sans provisions</i>	49 558 000 €	52 460 286 €	2 902 286 €	+ 5,86 %

C. Solutions d'équilibre pour 2023

Conformément à ce qui a été présenté dans le rapport sur l'évolution des ressources et des charges prévisibles, l'excédent de fonctionnement 2022 est évalué à **1 300 000 €**.



- Excédent sur les dépenses de personnel
- Excédent sur les charges courantes
- Excédent sur les charges financières
- Excédent sur les dépenses imprévues
- Excédent sur les recettes

Cet excédent pourrait permettre, lors du vote du Budget Supplémentaire :

- de rééquilibrer, au besoin, la section de fonctionnement
- de financer une partie des investissements et ainsi limiter le recours à l'emprunt.

Partie II. Les orientations en investissement

Des opérations immobilières importantes sont actuellement en cours. Celles-ci doivent être poursuivies afin d'améliorer les conditions de travail de l'ensemble des agents. Par ailleurs, les projets structurants du SDIS (NEXSIS, PPE matériels roulants, etc.) mettent en avant la nécessité d'acquérir de nouveaux équipements (véhicules, matériels d'incendie et de secours, réseaux d'alerte, etc.) afin d'assurer un niveau de sécurité optimal dans le Département (A).

Pour financer ces projets, le Département de la Somme et les communes verseront au SDIS une subvention d'investissement en complément des ressources propres du SDIS (B).

A. Axes prioritaires des dépenses d'investissement 2023

1. L'immobilier

Plusieurs opérations immobilières importantes ont été identifiées dans le SDACR 2018. Il s'agit des centres de secours de Beaucamps-le-Vieux, Bernaville, Conty, Fort-Mahon, Nesle, Saint-Valéry-sur-Somme, Vignacourt et Amiens La Hotoie.

La délibération n°3 en date du 16 décembre 2021, modifiant les délibérations portant création des autorisations de programme n°31, 34 et 35 (délibérations n°2 du 11/12/18, n°3 du 20/12/19, n°8 du 30/11/20) redéfinit les contours du plan pluriannuel d'investissement immobilier du SDIS en instituant deux autorisations de programme :

- AP 31 - CIS St-Valéry, Conty, Fort-Mahon, Nesle, Beaucamps-le-Vieux
- AP 35 - Réhabilitation de la Direction, CSP La Hotoie, Centre Logistique Commun CD

Casernements :

L'AP 31 regroupe la construction de cinq casernes et représente une enveloppe de 7 520 K€. 250 K€ de crédits de paiement étaient affectés en 2022. 150 K€ concernait les travaux de construction du centre de secours de Saint-Valéry-sur-Somme, retardés en raison de l'absence de terrain. Les 100 K€ restants étaient relatifs à la construction du centre de secours de Conty.

Pour 2023, il est projeté de consommer une enveloppe de **1 380 K€** répartie comme suit :

Saint-Valéry-sur-Somme	93 000 €
Conty	67 000 €
Beaucamps-le-Vieux	513 000 €
Fort-Mahon	71 000 €
Nesle	635 000€

S'agissant des subventions d'équipement versées aux communes de Feuquières, Bernaville et Vignacourt pour la rénovation de ces centres de secours, il est proposé d'inscrire au BP 2023 **470 K€** de crédits correspondant au financement des casernes de Bernaville et Vignacourt.

A ces nouvelles opérations, s'ajoutent la maintenance et l'entretien de l'ensemble des casernements pour lesquels une enveloppe de **700 000 €** vous est proposée. Parallèlement, des frais d'études sont à inscrire au budget 2023 pour **20 000 €**.

Réhabilitation de la Direction, CSP La Hotoie, Centre Logistique Commun CD :

Des crédits étaient prévus au budget 2022 à hauteur de 1 200K€ au titre de l'AP 35. Un retard dans les travaux a conduit le SDIS à réduire cette enveloppe de 1 M€ lors de la DM2.

Pour 2023, il convient d'inscrire au BP des crédits de paiement à hauteur de **1 750 K€** correspond à la réhabilitation de la Direction et à la démolition de l'ancien bâtiment de la formation afin d'y construire le nouveau CIS.

Au total, **3,850** millions d'investissements immobiliers et **470 000 €** de subventions immobilières pourraient être programmés en 2023.

2. Les matériels

Une autorisation de Programme de 12,8 millions a été ouverte en 2019 pour les matériels roulants. Conformément aux engagements financiers pris, le SDIS consacra, en 2023, **3,972 millions** pour l'achat de nouveaux véhicules.

1	VRID
4	Décennale EA
1	VSRS
1	BEA
1	VL
2	Pompes FMOGP
1	VSAV
2	CCRM
1	AMPHIB
1	BLR

Une enveloppe de **100 000 €** hors AP est proposée afin d'adapter les véhicules du service aux nouvelles contraintes opérationnelles (aménagement, marquages, etc.)

Par ailleurs, le montant des investissements mobiliers prévus pour 2022 est de **3,204 millions** comprenant notamment le projet NEXSIS, l'armement des nouveaux véhicules et le renouvellement des équipements d'habillement :

	BP 2022	Orientations 2023	Pourcentage d'évolution
- Licences et brevets	231 800	172 600	-26%
- Réseaux de transmission	56 000	148 149	+165%
- Réseaux d'alerte	360 700	432 900	+20%
<i>dont NEXSIS</i>	200 000	250 000	-
<i>dont INETUM</i>	-	100 000	-
- Matériels embarqués	498 400	370 500	-26%
- Habillement	813 000	727 000	-11%
- Matériels médico-secouristes	180 000	167 000	-7%
- Spécialités	74 000	90 000	+22%
- Matériels de formation	30 000	40 000	+33%
- EPI – ARI	178 000	194 700	+9%
- Matériels techniques	203 400	301 900	+48%
- Matériels de sport	25 000	20 000	-20%
- Matériels informatiques	338 100	475 800	+41%
<i>dont Nexsis</i>	225 000	250 000	-
- Matériels de bureau et mobilier	24 000	63 000	+163%
			+6%

A noter que le SDIS s'est engagé à verser une subvention d'équilibre au budget annexe du Garage Départemental. Celle-ci est évaluée à **72 000 €**.

B. Modalités de financement

1. Les subventions

Le Département

Chaque année, le Département participe au financement des investissements mobiliers et immobiliers (hors projets cofinancés par les Communes et/ou les EPCI). Pour 2023, dans le cadre de son autorisation de programme de 6,6M€, le Conseil Départemental a prévu d'attribuer une subvention d'investissement de **1,1 million** au SDIS.

Par ailleurs, le Conseil Départemental participe au financement des constructions de casernes à hauteur de 35% du montant HT de chaque opération. Au vu de la programmation des investissements 2022, le Département pourrait verser une subvention de **625 000 €** pour la construction des casernes de Saint-Valéry-sur-Somme, Conty, Beaucamps-le-Vieux, Fort-Mahon, Nesle et Amiens la Hotoie.

Les Communes

Il est convenu que les communes ou les EPCI versent une participation financière pour les opérations nouvelles à concurrence de 30% de leur montant HT.

Le montant de ces opérations ayant été évalué à 1 380 000 €, les subventions des communes de Saint-Valéry-sur-Somme, Conty, Beaucamps-le-Vieux, Fort-Mahon, Nesle et Amiens s'établiraient à **465 000 €**.

2. Les ressources propres

Elles se composent des amortissements et du FCTVA. Pour 2023, déduction faite de la charge de la dette (évaluée à 2,453 millions avec emprunt nouveau) qui doit obligatoirement être financée par ces recettes, elles représentent **2,433 millions**.

3. Les excédents

Aucun excédent d'investissement n'est attendu en 2022.

Néanmoins une partie de l'excédent de fonctionnement pourrait être transférée au financement des dépenses d'investissement, lors de l'affectation des résultats 2022.

4. L'emprunt

Les différentes alternatives présentées permettent d'autofinancer une partie des investissements 2023. Pour le reste, un emprunt devra être mobilisé.

L'état de la dette joint en annexe 3 vous permettra, par ailleurs, d'évaluer la capacité du SDIS à mobiliser de nouveaux emprunts.

Orientations budgétaires 2023 – section d'investissement

	BP 2022	Orientations 2023
Les recettes (1)		
- Subvention du Département	1 173 000	1 725 000
- Subvention des communes/EPCI	62 000	465 000
- Subvention FEDER	-	360 000
- Amortissement net *	3 470 000	3 555 800
- FCTVA	781 000	1 330 000
- Autres (cessions d'immobilier, cautions)	30 000	30 000
- Reprise des excédents N-1	6 003 150	A définir au BS
- Emprunt	-	6 570 800
- Virement section fonctionnement		
Les dépenses (2)		
- Capital de dette	2 268 750	2 452 600
- Dépenses immobilières	2 925 000	4 320 000
- Matériels (chapitres 20 et 21)	6 309 400	7 248 000
- Autres (frais d'insertion, cautions)	16 000	16 000

* Recettes d'amortissement déduction faite de la neutralisation et de l'amortissement des subventions

Telles sont les orientations budgétaires générales qui pourraient servir de base pour l'établissement du budget primitif 2023.

Après lecture faite du rapport par le Président de séance, le Conseil d'Administration

DECIDE

Article 1er :

De prendre acte que le débat sur les orientations budgétaires sur l'exercice 2023 a eu lieu.

Article 2 :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 3 :

Le Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme et Madame la Payeure Départementale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Le Président,



Stéphane HAUSSOULIER

Nombre de membres en exercice : 17
Nombre de membres présents : 8
Nombre de membres en visioconférence : 6
Nombre de suffrages exprimés : 0
VOTES : Pour 0
 Contre 0

ANNEXE 1

Analyse financière rétrospective 2017-2021

I/ - Le fonctionnement 2017-2021

A/ Evolution de la section de fonctionnement

Entre 2017 et 2021, les dépenses réelles de fonctionnement ont augmenté moins vite que les recettes.

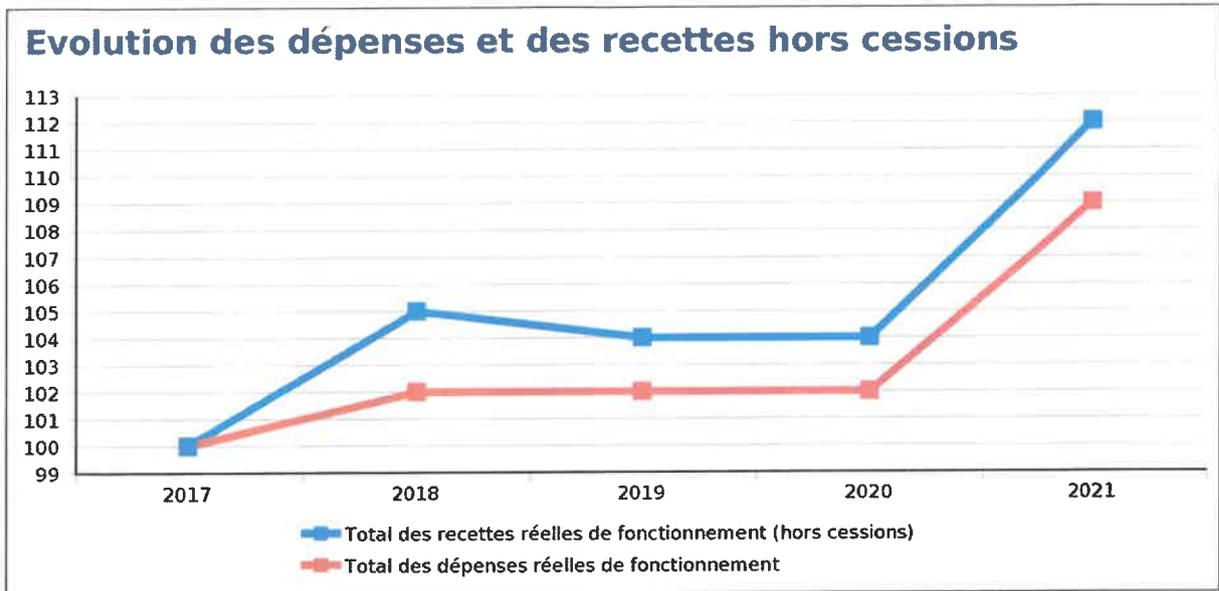
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	Evolution moyenne 2017/2021
Frais de personnel	33 983 049	33 558 870	34 108 444	34 587 763	35 729 960	1,27%
Charges à caractère général	5 322 647	3 832 900	3 823 701	4 001 291	4 927 261	-0,11%
Charges financières	785 334	722 448	657 114	590 870	518 158	-9,86%
Autres dépenses de fonctionnement	268 527	3 208 258	2 390 795	2 125 000	2 735 145	271,72%
Dépenses réelles	40 359 557	41 322 476	40 980 053	41 304 924	43 910 524	2,16%
Contributions communes et EPCI	18 237 663	18 414 199	18 784 385	18 908 182	18 997 050	1,03%
Contributions Département	24 769 000	25 000 000	25 000 000	25 257 500	25 662 500	0,89%
Produits des services et du domaine	793 685	2 481 912	1 913 798	1 587 087	1 997 600	49,65%
Autres recettes de fonctionnement	858 692	1 103 041	667 198	665 305	3 372 268	98,88%
Recettes réelles	44 659 041	46 999 151	46 365 382	46 418 074	50 029 418	2,95%

❖ **Les dépenses de personnel** sont un élément clé des orientations de la CPOM 2017- 2022 et ont diminué de 2017 à 2018 (-1,2%). Cette évolution s'est inversée à partir de 2019, du fait de la revalorisation du taux d'astreinte diurne des SPV, de la mise en place du CIA pour les PATS, de la revalorisation de la prime de feu pour les SPP, de l'augmentation continue de l'activité opérationnelle et de l'indemnisation des personnels saisonniers du dispositif de vaccination. L'augmentation de ces charges est de **1,57%** sur la période 2018 à 2021. Depuis 2017, les plafonds définis par la CPOM ont néanmoins été respectés chaque année, gage d'une maîtrise de ces charges.

❖ **Les charges à caractère général** ont diminué de 14,11% entre 2017 et 2019 du fait de la mutualisation des ateliers automobiles situés à Glisy et Abbeville au 1^{er} janvier 2018 avec le transfert des charges de carburant, de pièces détachées, de réparations automobiles, de télépéages et d'assurance automobile au budget annexe. Cette évolution s'est inversée à partir de 2020 principalement en raison de la prise en charge des frais d'organisation du challenge SR-SUAP et du dispositif de vaccination mais également de la hausse des prix. De ce fait, **les autres dépenses de fonctionnement** ont progressé de 272% principalement en raison du versement d'une subvention d'équilibre au budget annexe et par la constitution de provisions au vu de l'incertitude des recettes associées aux appuis logistiques SMUR. On note une diminution de 18,3% de ces charges, entre 2018 et 2020 liée à la baisse des provisions au vu des contentieux en cours avec les CHU puis une augmentation de 28,7% entre 2020 et 2021 liée à la constitution d'une provision liée au versement d'une subvention dans le cadre de la campagne de vaccination.

❖ **Les charges financières** ont diminué fortement entre 2017 et 2021 (-9,9%). C'est la conséquence de la non-mobilisation de l'emprunt.

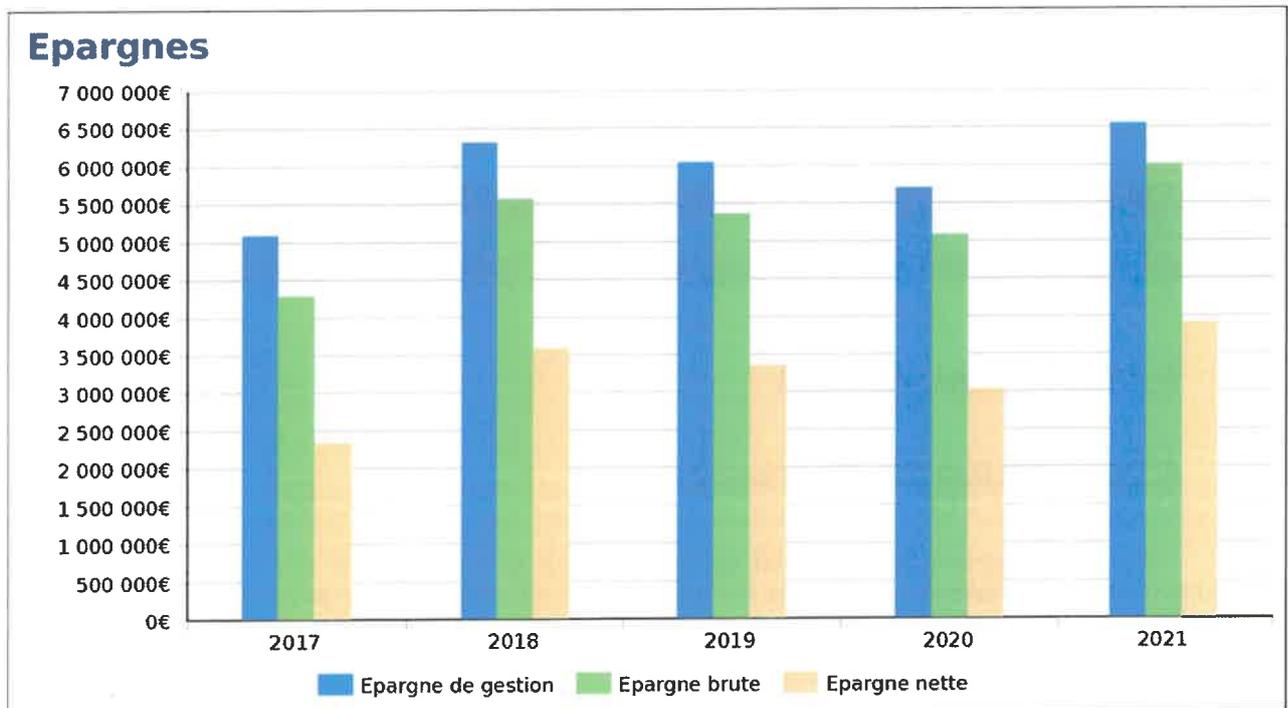
Depuis 2017, la hausse des recettes de fonctionnement (hors cession) est supérieure à celle des dépenses réelles de fonctionnement. Il en résulte une amélioration de l'épargne.



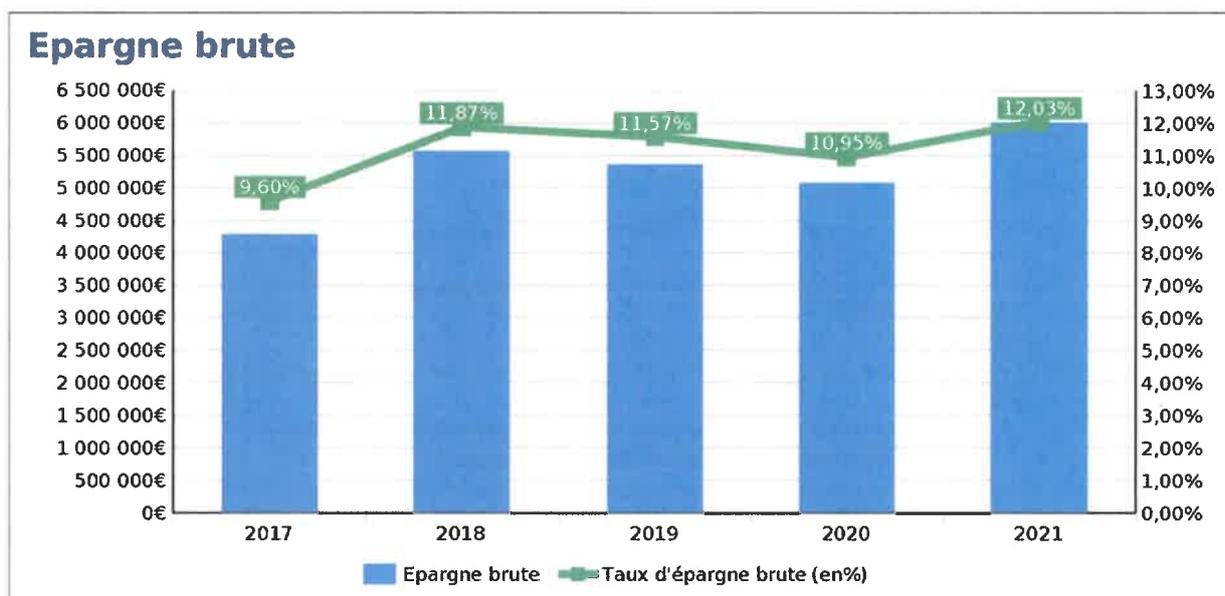
B/ Evolution de l'épargne et du résultat de fonctionnement

L'épargne brute permet de faire face au remboursement de la dette en capital et de contribuer au financement des investissements. En 2021, elle s'élève à 6 millions d'euros, soit une augmentation de 1,7 M€ par rapport à 2017. Parallèlement, l'épargne nette est passée de 2,3 à 3,9 millions d'euros entre 2017 et 2021. Elle permet d'autofinancer 79% des dépenses d'équipements.

En 2021, elles se situent au-dessus de la moyenne des SDIS de même catégorie.



De 2017 à 2021, le taux d'épargne gagne 2,43 points. Il est de 12,03% en 2021 contre 9,6% en 2017. Il est supérieur à la moyenne des SDIS de même catégorie (9,93%).



Le résultat de fonctionnement a augmenté sur la période 2017 à 2021. Le SDIS80 se situe au-dessus de la moyenne des SDIS de même catégorie. C'est le reflet de l'augmentation de l'épargne brute à partir de 2018. Grâce à la reprise de l'excédent antérieur, le SDIS achève l'exercice 2021 avec un résultat de clôture de 2,572 M€.

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021
Solde des opérations réelles de fonctionnement	4 299 483	5 676 675	5 385 328	5 113 150	6 118 895
Reprises subventions et neutralisation amortissements	1 392 824	1 475 102	1 417 673	1 530 488	1 702 976
Dotations aux amortissements et provisions	5 615 018	5 493 387	4 919 861	5 083 360	5 260 646
Résultat de fonctionnement de l'exercice	77 289	1 658 389	1 883 140	1 560 278	2 561 224
Excédent antérieur reporté	2 698 464	875 753	605 913	1 040 266	686 478
Résultat brut de clôture	2 775 753	2 534 143	2 489 053	2 600 544	3 247 702
Restes à réaliser	400 354	264 913	378 470	562 478	675 808
Résultat net de clôture	2 375 399	2 269 230	2 110 582	2 038 066	2 571 894

II/ - L'investissement : 2017 - 2021

A/ Evolution de la section d'investissement

Un effort important a été produit par le SDIS sur la période 2017 à 2021 afin de réduire son endettement. Les opérations immobilières et mobilières ont été contenues sur toute la période.

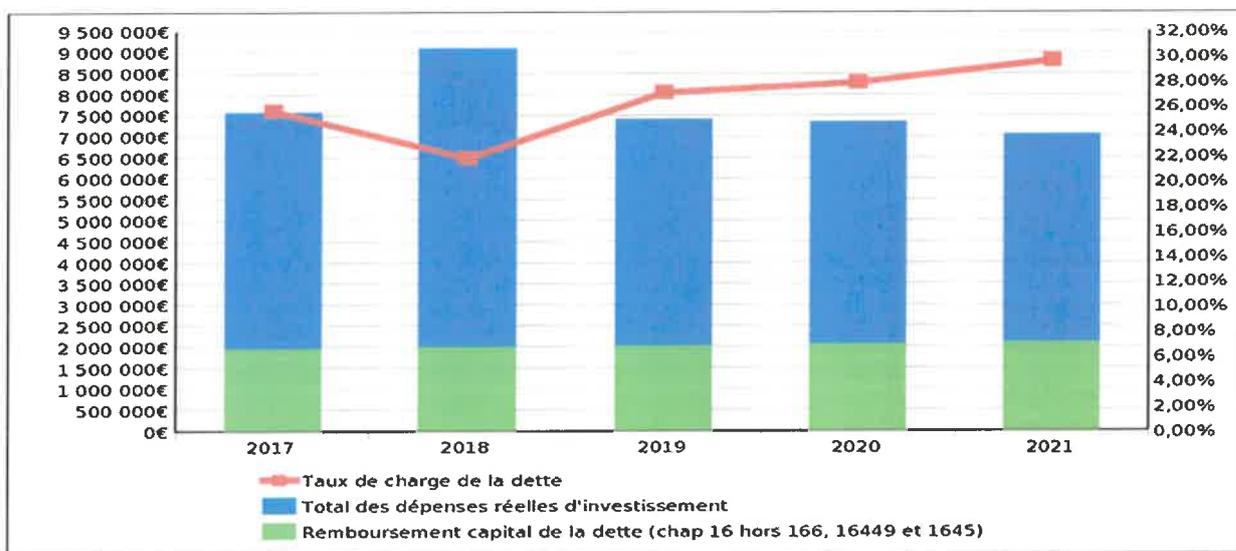
La reprise des excédents antérieurs a permis de ne pas recourir à l'emprunt. On note ainsi un excédent de clôture positif de 2,6 M€, en augmentation par rapport à 2020.

LIBELLE	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	Evolution moyenne 2017/2021
INVESTISSEMENT						
Remboursement du capital de la dette	1 944 413	1 986 471	2 009 574	2 048 108	2 094 206	1,87%
Refinancement ou remboursement de la dette	0	0	0	0	0	
Dépenses mobilières	2 616 552	1 764 023	4 244 287	3 997 511	4 507 628	28,74%
Dépenses immobilières	3 021 255	5 332 358	972 270	1 129 478	325 000	-15,08%
Autres dépenses d'investissement	1 460	25 372	185 539	167 840	128 322	559,00%
Dépenses réelles	7 583 680	9 108 225	7 411 670	7 342 937	7 055 155	-0,84%
FCTVA	672 981	994 633	1 169 102	854 678	852 102	9,54%
Subventions CG / CR / Communes	1 559 527	1 034 629	489 039	2 450 911	400 729	57,78%
Emprunts	0	0	0	0	0	
Refinancement de la dette	0	0	0	0	0	
Recettes réelles	2 232 509	2 029 262	1 658 141	3 305 589	1 252 830	2,47%
Solde des opérations réelles d'investissement	-5 351 171	-7 078 963	-5 753 529	-4 037 348	-5 802 325	6,86%
Reprises subventions et neutralisation amortissements	1 392 824	1 475 102	1 417 673	1 530 488	1 702 976	5,31%
Dotations aux amortissements et provisions	5 615 018	5 493 387	4 919 861	5 083 360	5 260 646	-1,45%
Résultat d'investissement de l'exercice	-1 128 977	-3 060 678	-2 251 340	-484 477	-2 244 654	107,37%
Affectation de l'excédent de fonctionnement	0	1 900 000	1 928 230	1 448 787	1 914 066	
Excédent antérieur reporté	6 003 197	4 874 220	3 713 542	3 390 432	4 354 742	-5,72%
Résultat brut de clôture	4 874 220	3 713 542	3 390 432	3 354 732	4 672 154	2,82%
Restes à réaliser	1 387 167	1 903 681	2 718 920	2 475 504	1 384 443	6,76%
Résultat net de clôture	3 487 053	1 809 862	671 512	1 879 239	2 639 712	27,33%

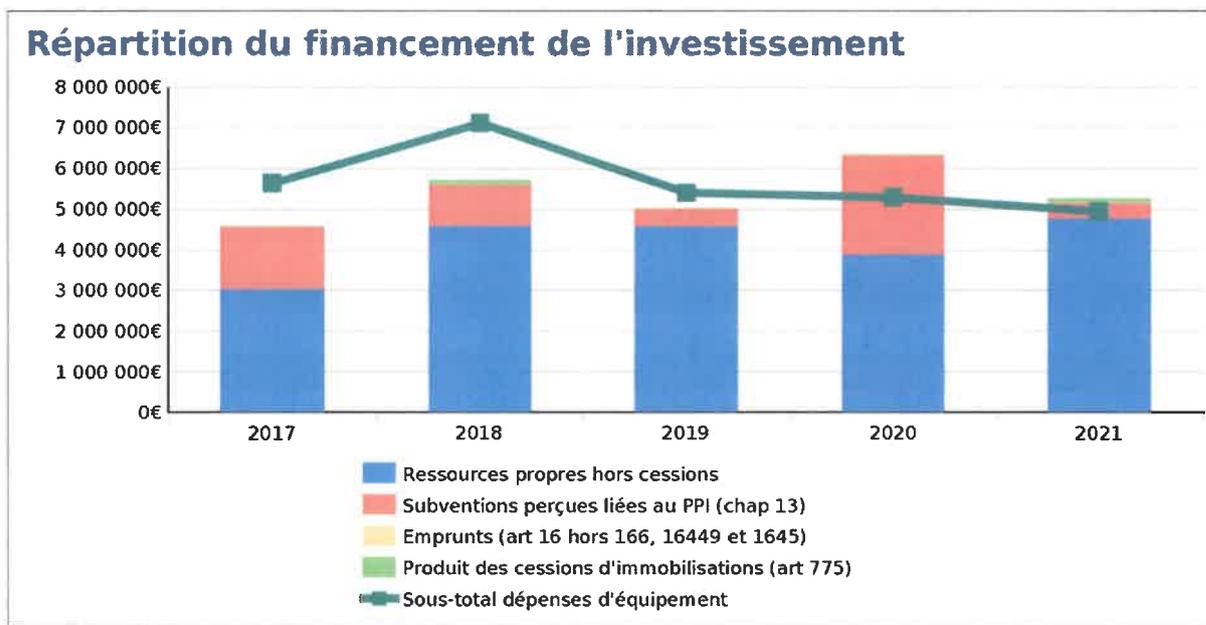
Sur l'ensemble de la période, le SDIS a réalisé 27,9 millions d'euros d'achats d'équipements avec un pic en 2018. Compte tenu de la situation financière difficile, les projets d'investissement immobilier et mobilier ont été ralentis. En 2016 et 2017, les dépenses d'équipement se situaient en dessous de la moyenne de la strate. En 2018, elles étaient supérieures à celles de la catégorie avec 12 € par habitant. En 2019, 2020 et 2021, elles redeviennent inférieures à celles de la strate avec 9 € par habitant.

Concernant les investissements immobiliers, le SDIS a réalisé, sur toute la période, 10,8 millions d'euros de dépenses en finançant notamment les travaux des centres de secours d'Amiens Ferry, Gamaches et Val de Somme. Les programmes immobiliers ont été priorisés afin de limiter le recours à l'emprunt.

Concernant les acquisitions de matériels, le SDIS a réalisé, sur toute la période, 17,1 millions de dépenses. Si ces dépenses ont diminué sur la période 2016 à 2018, l'effort de renouvellement a été particulièrement soutenu en 2019 (4,2 M€) et 2021 (4,5 M€).

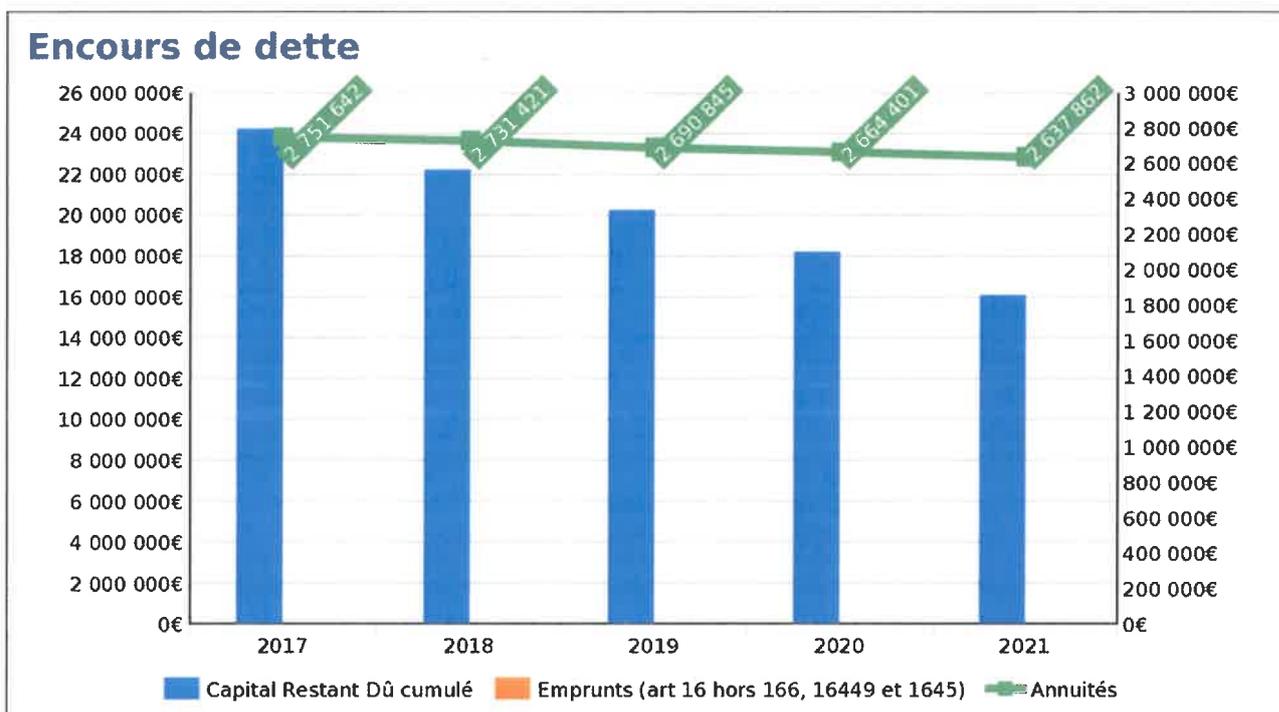


Pour financer ces investissements d'un montant de 27,9 millions d'euros, le SDIS a utilisé ses ressources propres (épargne nette, FCTVA) pour 20,8 millions d'euros, soit **75%** des investissements. Il a perçu 5,9 millions d'euros de subventions d'équipement versées essentiellement par le Conseil Départemental, soit **21%**. Le complément (1,2 million d'euros) a été prélevé sur le fonds de roulement (les réserves).

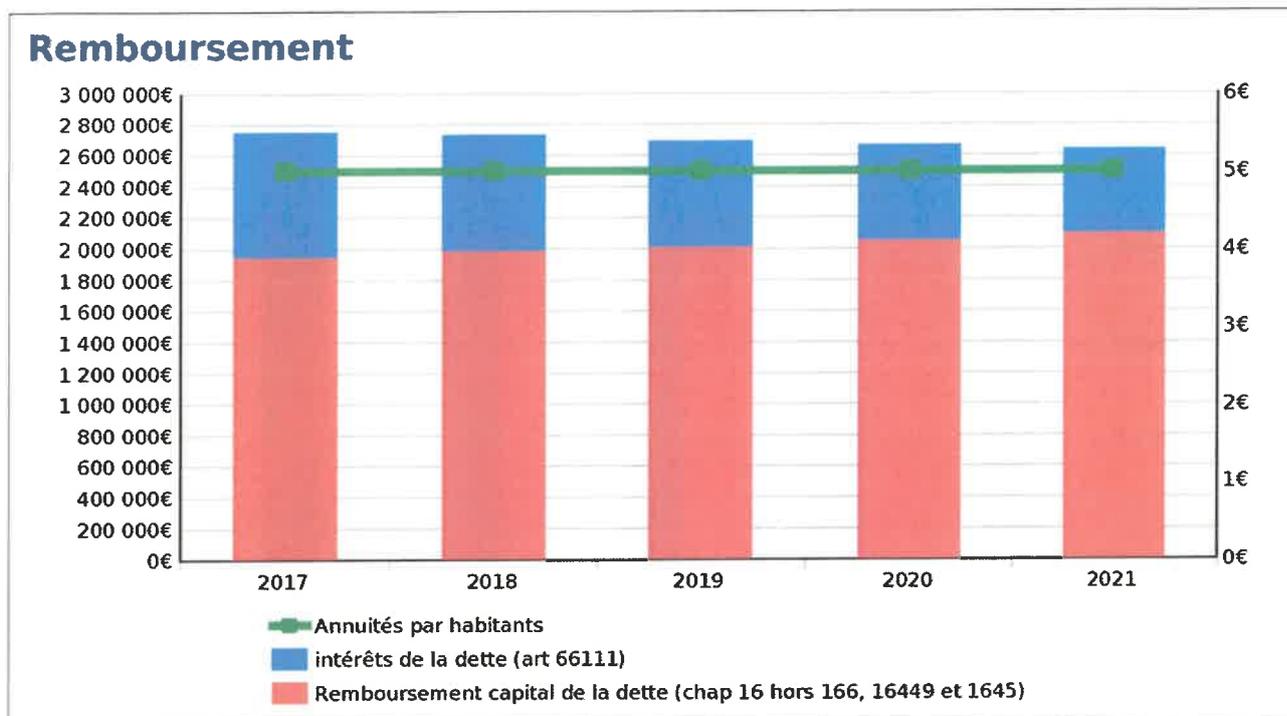


B/ Evolution de la dette

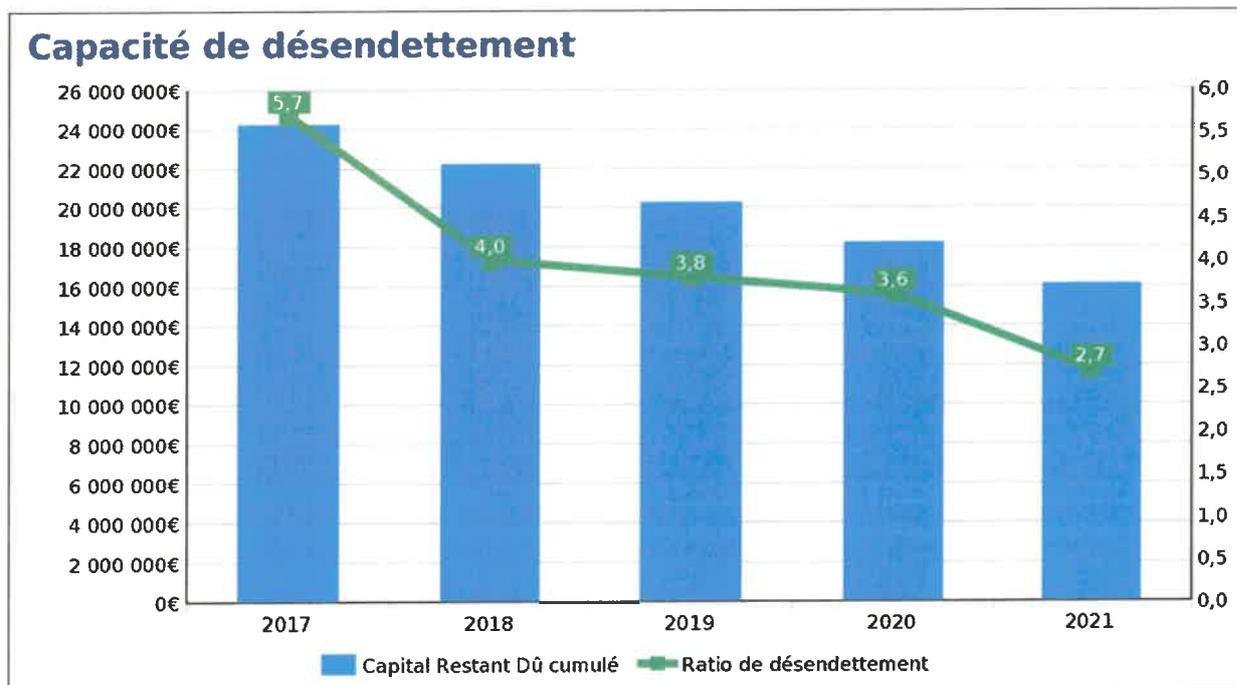
La dette du SDIS s'élevait à 24,2 millions d'euros au 31 décembre 2016. L'endettement a fortement diminué sur la période 2017 à 2021 pour atteindre un montant de 16,1 millions d'euros fin 2021. C'est le résultat d'une nouvelle politique d'investissement rationalisée, pour tenir compte des contraintes budgétaires structurelles. Malgré tout, elle reste au-dessus de la moyenne de la strate en 2021 (28 € par habitant contre 23 € par habitant pour la catégorie).



Dans le même temps, l'annuité de la dette a diminué sur toute la période, passant de 2,8 millions d'euros en 2017 à 2,6 millions d'euros en 2021. Cette baisse concerne essentiellement les intérêts.



La capacité de désendettement du SDIS est passée de 5,7 ans en 2017 à 2,7 ans en 2021. Cela signifie que si, chaque année, le SDIS consacrait l'intégralité de l'autofinancement au remboursement de sa dette, celle-ci serait remboursée au bout de 2,7 ans. Ce ratio, inférieur à celui de la strate, est considéré comme bon au regard des standards, le seuil de vigilance se situant généralement au tour de 10-11 ans.



Le taux d'endettement du SDIS diminue sur toute la période, passant de 6,1% en 2017 à 5,2% en 2021 en raison de la diminution des annuités de la dette et de l'augmentation des recettes réelles de fonctionnement.



ANNEXE 2

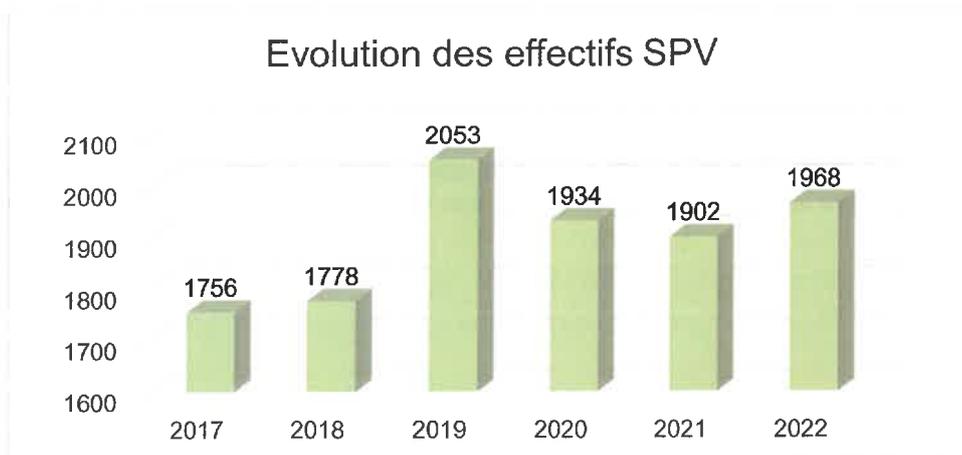
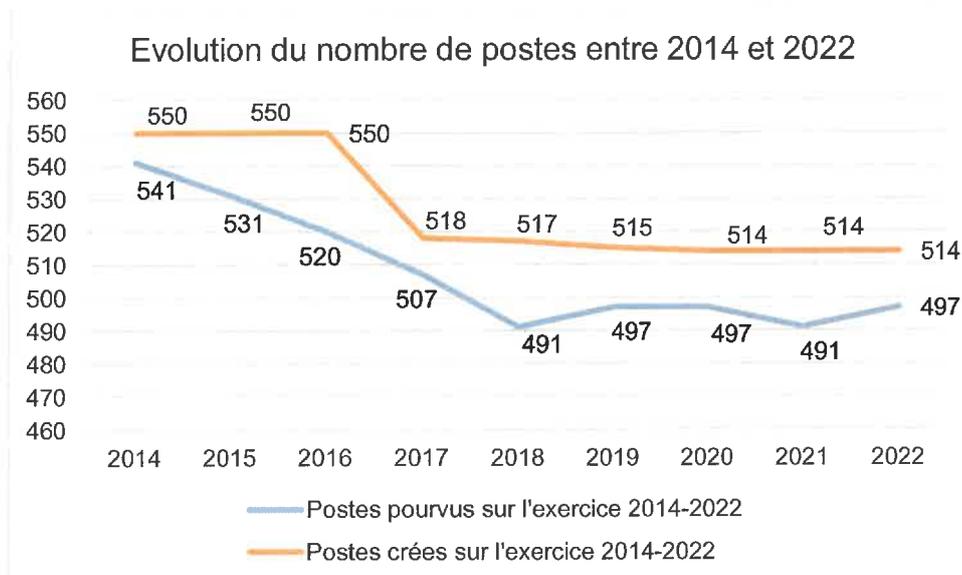
La loi NOTRe du 7 août 2015 introduit de nouvelles dispositions relatives au Débat d'Orientation Budgétaire (DOB). Notamment, elle a pour objectif de rendre le débat plus transparent à l'égard des élus et des citoyens. Certaines informations doivent donc désormais figurer dans un rapport présenté à l'Assemblée, à savoir des éléments en matière de masse salariale et concernant l'évolution de la dette.

Conformément aux dispositions de l'article 1 du décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire, les éléments d'informations suivants vous sont présentés :

Les données relatives aux ressources humaines

✓ **Effectifs (au 31 décembre 2022)**

Effectifs permanents	Au 31/12/2021	% de postes vacants	Au 31/12/2022 (prévisionnel)	% de postes vacants	% Objectif postes LDG
Créés	514	4.4%	514	3.07%	98.22%
Pourvus	491		497		



✓ **Evolution de la masse salariale**

**Masse Salariale (dont indemnités comptable et élus)
2017 à 2022**

	BP + BS	Réalisé	Excédent	Taux d'exécution
2017	27 309 700,00	26 992 521,48	317 178,52	98,84 %
2018	27 527 000,00	26 604 220,14	922 779,86	96,65%
2019	27 526 688,00	26 644 516,38	882 171,62	96,79%
2020	27 457 100,00	27 233 939,14	223 160,86	99,19%
2021	28 322 000,00	27 532 828,35	789 171,65	97,21%
Prévisions 2022	28 841 915,00	28 344 283,00	497 632,00	98,27%

**Masse salariale des effectifs volontaires (SPV)
2017 à 2022**

	BP + BS + DM	Réalisé	Excédent/ Déficit	Taux d'exécution
2017	5 109 000,00	5 257 349,29	-148 349,29	102,90%
2018	5 226 000,00	5 443 637,79	-217 637,79	104,16%
2019	5 615 000,04	5 855 255,18	-240 255,14	104,28%
2020	5 885 200,00	5 801 628,31	83 571,69	98,58%
2021 (hors vaccination)	6 037 000,00	6 077 049,35	-40 049,35	100,66%
Prévisions 2022 (hors vaccination)	6 726 085,00	6 399 245,74	326 839,26	95,14%

✓ **Temps de travail**

La durée légale du travail, au sein du SDIS, est de 35 heures par semaine, soit 1607 heures par an. Le temps de travail est organisé selon différentes modalités, notamment dans les Centres d'Incendie et de Secours, conformément au Règlement Intérieur et aux délibérations du CASDIS du 5 octobre 2015 et du 17 décembre 2015.

✓ **Eléments de rémunération**

	Réalisations 2021	Evolution 2021/2020	Evolution % 2021/2020	Prévisions de réalisations 2022	Evolution 2022/2021	Evolution % 2022/2021
Traitement de base des agents titulaires	12 022 820,06	-29 452,96	-0,24%	12 254 874,20	232 054,14	1,93%
Nouvelle bonification indiciaire	178 162,45	-1 740,35	-0,97%	173 608,50	-4 553,95	-2,56%
Supplément familial de traitement	263 340,00	12 655,37	5,05%	254 621,17	-8 718,83	-3,31%
Régime indemnitare	7 808 256,69	506 975,45	6,94%	8 036 082,43	227 825,74	2,92%
<i>Dont heures supplémentaires</i>	228 573,33	82 540,99	56,52%	261 770,45	33 197,12	14,52%
Rémunérations agents non titulaires (dont apprentis)	188 966,92	47 267,04	33,36%	298 651,98	109 685,06	58,04%
Cotisations sociales	6 832 460,97	-264 347,49	-3,72%	7 011 005,76	178 544,79	2,61%
Autres (indemnités des élus, cotisations CNFPT et Pôle emploi)	238 821,70	27 532,59	13,03%	311 746,40	72 924,70	30,54%
Indemnités perte d'emploi	6 668,10	6 668,10	0%	3 692,56	-2 975,54	-44,62%
Total	27 539 496,89	305 557,75	1,12%	28 344 283,00	804 786,11	2,92%

✓ **Avantages en nature**

Logements en caserne et par nécessité absolue de service
2017 à 2021

	2018	2019	2020	2021	2022
Nombre d'agents logés au 1^{er} janvier	30	23	21	15	12
Départs dans l'année	7	3	5	2	3
Arrivées dans l'année	0	1	0	0	0
Nombre d'agents logés au 31 décembre	23	21	15	12	9
Coût global	114 293,83	82 104,68	77 278,55	70 723,31	51 895,93

Véhicules de fonction et de service

Emplois donnant droit à l'attribution d'un VL de fonction	Nombre VL	Emplois donnant droit à l'attribution nominative d'un VL de service	Nombre VL
DD SIS	1	CHEFS DE SOUS-DIRECTIONS	3
DDA	1	CHEFS DE GROUPEMENTS	9-1
		ADJOINT AU CHEF DE GROUPEMENT (Garage Dépl)	1
		CHEFS SPP DE SERVICES	6
		CHEF DE L'EDIS	1
		CHEFS DE CSP	5
		CHEF DU CTA-CODIS	1
		ADJOINTS CHEFS DE CSP	5
		CHEFS SPP DE CS MIXTES	9

ANNEXE 3

Les données relatives à la dette du SDIS de la Somme

I - Tableau de bord

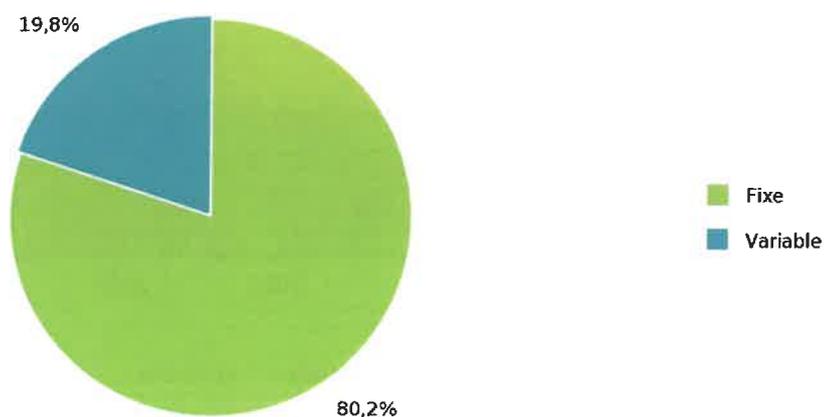
Le nombre d'emprunts est de 13, répartis auprès de 6 établissements prêteurs. Il ne devrait pas augmenter entre 2021 et 2022, le SDIS n'ayant pas prévu d'emprunter d'ici la fin de l'année.

Éléments de synthèse	31/12/2021	Prévision au 31/12/2022	Variation
Dette globale	16 099 020 €	13 956 916 €	↓
Taux moyen	3,06%	3,46%	→

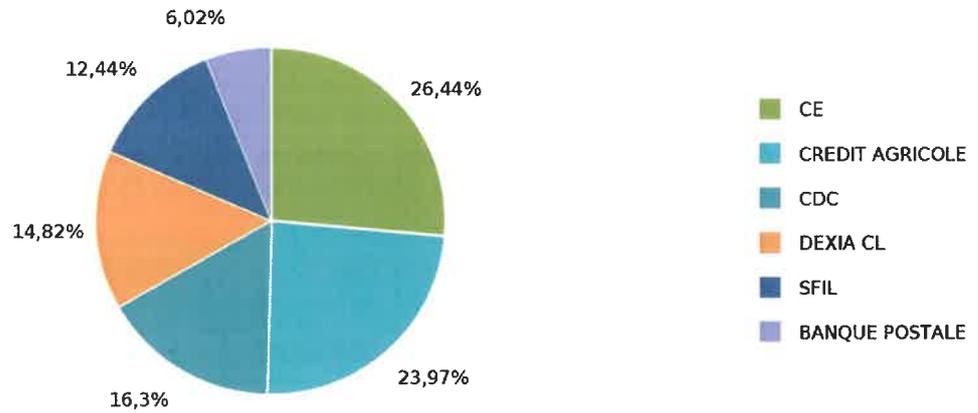
Entre 2021 et 2022, l'encours de dette devrait baisser de 2,142 millions.

II - Les caractéristiques de la dette

II.1 Dette par type de risque

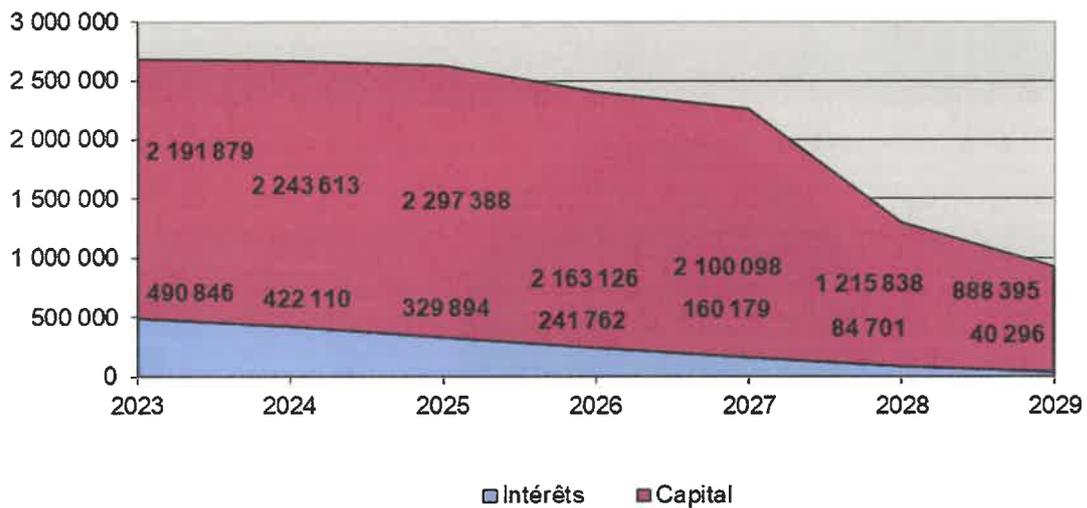


II.2 Dette par prêteur



III – L’extinction de la dette (hors emprunt nouveau sur la période 2023-2029)

Extinction de la dette ancienne 2023-2029



ANNEXE 4

Les objectifs d'évolution des dépenses de fonctionnement et du besoin de financement

La loi de programmation des finances publiques du 22 janvier 2018 introduit de nouvelles obligations pour les collectivités concernées par le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB). L'article 13 dispose ainsi que les collectivités doivent présenter les objectifs d'évolution :

- Des dépenses réelles de fonctionnement (DRF), exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement,
- Du besoin de financement annuel, calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette.

Ces objectifs d'évolution s'entendent tous budgets confondus.

Conformément à cet article, les éléments d'informations suivants vous sont présentés :

DRF Budget Principal (BP hors vaccination) 2022 en €	DRF Budget Annexe (BP) 2022 en €	Total DRF 2022 en €	DRF Budget Principal 2023 en €	DRF Budget Annexe 2023 en €	Total DRF N en €	Evolution totale en €	Evolution en %
45 074 000	6 155 200	51 229 200	46 943 286	7 170 362	54 113 648	2 884 448	5.6%

Emprunt nouveau Budget Principal en €	Emprunt nouveau Budget Annexe en €	Emprunt nouveau total en €	Remboursement en capital Budget Principal en €	Remboursement en capital Budget Annexe en €	Remboursement en capital total en €
6 671 230	0	6 671 230	2 452 601	0	2 452 601

DRF = charges à caractère général + charges de personnel + autres charges de gestion courante + charges financières + charges exceptionnelles + dotations aux provisions

ANNEXE 5

Les carences d'ambulances privées : une recette en forte augmentation mais une trajectoire incertaine

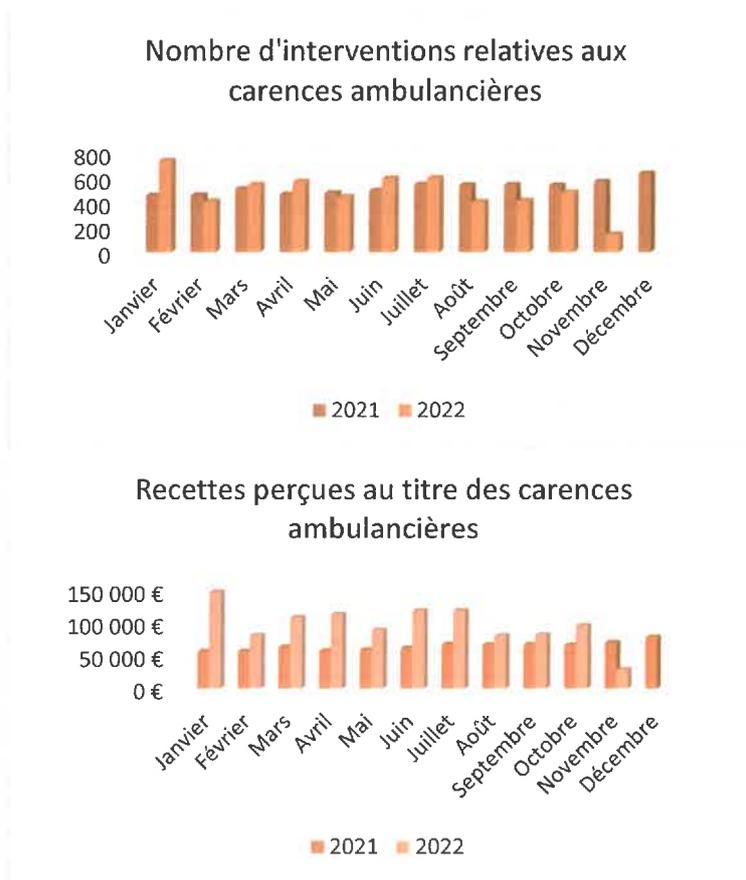
Les carences d'ambulances privées représentent une source de recettes en augmentation depuis 2021 (+ 212 K€ par rapport à la moyenne des 5 dernières années). Cette évolution s'explique par une hausse des interventions (+34% en 2021 par rapport à la moyenne des 5 dernières années) mais également du coût refacturé par intervention (+76 € par intervention en 2022). L'évolution et les trajectoires restent malgré tout incertaines.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	
Coût unitaire de l'intervention	118 €	119 €	121 €	123 €	124 €	124 €	200 €	
Nb d'interventions	4314	4383	5155	5345	4266	6 296	Au 15/11	Total prévisionnel 2022
							5 392	6 000
Recette totale	509 052 €	521 577 €	623 755 €	657 435 €	528 984 €	780 704 €	1 200 000 €	

Pour l'année 2022, jusqu'au 15 novembre, 5 392 interventions ont été effectuées. Il est prévu d'atteindre 6 000 interventions d'ici la fin de l'année. Au regard de l'augmentation du coût de l'intervention, les recettes attendues augmentent de + 54% par rapport à 2021.

Pour 2023, des recettes à hauteur de 1 332 000 € sont attendues, soit un nombre d'intervention évalué à 6 660 (évolution de +11% par rapport à 2022). Néanmoins ce prévisionnel est à utiliser avec précaution, l'application du décret sur les transports sanitaires urgents et en particulier la mise en place de la garde ambulancière depuis ce 1^{er} juillet montre une inflexion à la baisse particulièrement significative des carences.

Les graphiques ci-dessous représentent l'évolution du nombre d'intervention et du montant refacturé en 2021 et 2022.





- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : SDIS80

Utilisateur : Lasalle Caroline

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	D3_CA_20_12_22
Date de la décision :	2022-12-20 00:00:00+01
Objet :	Débat d'orientation budgétaire 2023 du SDIS
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.1.1 - débat d'orientation budgétaire
Identifiant unique :	080-288000011-20221220-D3_CA_20_12_22-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
080-288000011-20221220-D3_CA_20_12_22-DE-1-1_0.xml	text/xml	918
Nom original :		
D3 - DOB 2023 SDIS.pdf	application/pdf	1696997
Nom métier :		
99_DE-080-288000011-20221220-D3_CA_20_12_22-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	1696997

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	12 janvier 2023 à 14h23min21s	Dépôt initial
En attente de transmission	12 janvier 2023 à 14h23min22s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	12 janvier 2023 à 14h23min24s	Transmis au MI
Acquittement reçu	12 janvier 2023 à 14h23min40s	Reçu par le MI le 2023-01-12